

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 4 juin 2008

N° 17 / 2006 - 2011

Présidence de M. Daniel Buache

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2008.
2. Démission d'un Conseiller communal.
3. Nomination du (de la) président(e).
4. a) Nomination du (de la) premier(ière) vice-président(e).
b) Nomination du (de la) deuxième vice-président(e).
5. a) Nomination des deux scrutateurs(trices).
b) Nomination des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s.
6. Démission de la secrétaire suppléante.
7. Nomination d'un(e) secrétaire suppléant(e).
8. Nomination de la commission chargée de la prise en considération de la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité". (EM)
9. Communications du Bureau.
10. Communications de la Municipalité.
11. Préavis de la Municipalité :
 - N° 26/6.08 Demande d'un crédit annuel de CHF 120'000.00 pour couvrir les dépenses nettes qui découleront de la création de la Maison du dessin de presse; (SVI)
 - N° 27/6.08 Octroi de 1 EPT (équivalent plein temps) supplémentaire au sein du Contrôle des habitants et Police des étrangers; (SVI)

N° 28/6.08 Demande d'un crédit de CHF 530'000.00 pour la réhabilitation des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel à l'avenue de Lonay ainsi que pour le bouclage du réseau d'eau potable avec le quartier de Saint-Jean, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit. (R)

12. Rapports de commissions :

N° 17/6.08 Demande d'autorisation de vendre jusqu'à 3'320 actions Romande Energie (RE) non conventionnées et réponse à la motion du Parti libéral;

N° 19/6.08 Demande d'un crédit de CHF 3'930'000.00 pour l'achat de 2 lots en PPE et de 17 places de stationnement sis avenue de Riond-Bosson 14.

13. Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser ou définir la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges, et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un différent mode de gestion et/ou de propriété.

14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

15. Questions, vœux et divers.

Avant de passer à l'ordre du jour, **M. le Président Daniel BUACHE** fait part au Conseil de 3 nouvelles :

Tout d'abord, M. le Président salue le retour de **M. Eric BAUER** qui a tenu à être présent ce soir après plusieurs mois de convalescence et qui a repris la présidence de la Commission des finances.

Les membres du Conseil l'ont certainement remarqué lors de l'appel, une Conseillère a changé de nom : en effet, le 2 mai dernier, **Mme Valérie OROZCO** et **M. Joan MERINO** se sont unis pour le meilleur.

La 3^e annonce est plus triste : **M. Gilbert CHARROT** devait être élu par le Bureau ce soir avant la séance du Conseil et l'ordre du jour prévoyait son assermentation au début de cette séance. M. Charrot est décédé vendredi dernier. Ses obsèques ont eu lieu cet après-midi. Le Conseil observe une minute de silence à sa mémoire.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
9 sont absents,
90 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Arlette BERGUNDTHAL	Jean-Hugues BUSSLINGER	Mustapha CADIR
Sylvain MICHOU	Laura PACCAUD	Jean-Marc PASCHE
Raul RAMIREZ	Claude RANDIN	Pompilio URSO

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 7 mai 2008.

2. Préavis de la Municipalité

N° 26/6.08 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit annuel de CHF 120'000.00 pour couvrir les dépenses nettes qui découleront de la création de la Maison du dessin de presse;

N° 27/6.08 *Administration générale, culture et tourisme*

Direction de la sécurité publique et protection de la population

Objet : Octroi de 1 EPT (équivalent plein temps) supplémentaire au sein du Contrôle des habitants et Police des étrangers;

N° 28/6.08 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 530'000.00 pour la réhabilitation des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel à l'avenue de Lonay ainsi que pour le bouclage du réseau d'eau potable avec le quartier de Saint-Jean, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

3. Rapports de commissions

N° 17/6.08 *Direction des finances, économie et contrôle de gestion*

Objet : Demande d'autorisation de vendre jusqu'à 3'320 actions Romande Energie (RE) non conventionnées et réponse à la motion du Parti libéral;

N°19/6.08 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 3'930'000.00 pour l'achat de 2 lots en PPE et de 17 places de stationnement sis avenue de Riond-Bosson 14.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2008

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Démission d'un Conseiller communal

Le Président a reçu, en date du 20 mai dernier, la lettre de démission de **M. Jean-Pierre ZBINDEN** avec effet au 31 mai.

M. Zbinden est entré au Conseil en 1999. Il a fait partie de 32 commissions et en a présidé 6.

3. Nomination du (de la) président(e)

Le Président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe des socialistes, verts et indépendants, Mme Anne-Catherine Aubert propose la candidature de **M. Frédéric AMBRESIN**, 1^{er} vice-président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Avant de passer à l'élection à bulletin secret, le Président rappelle que les bulletins blancs ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité absolue.

Bulletins délivrés	90
Bulletins rentrés	90
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	5
Bulletins valables	84
Majorité absolue	43

M. Frédéric AMBRESIN est élu par 77 suffrages.

M. Frédéric AMBRESIN remercie le Conseil pour l'avoir élu et son groupe pour l'avoir présenté à cette fonction.

4. a) Nomination du (de la) premier(ière) vice-président(e)

Le Président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe radical, M. Alain Troger présente la candidature de **M. Laurent PELLEGRINO**, actuel 2^e vice-président.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletins délivrés	90
Bulletins rentrés	90
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	4
Bulletins valables	85
Majorité absolue	43

M. Laurent PELLEGRINO est élu par 82 suffrages.

M. Laurent PELLEGRINO remercie le Conseil pour l'avoir élu. Il se réjouit de poursuivre son activité au Bureau.

4. b) **Nomination du (de la) deuxième vice-président(e)**

Le Président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe UDC, M. Cedric Favre présente la candidature de **Mme Patricia DA ROCHA**, actuellement scrutatrice.

M. Vincent Jaques rappelle que le Règlement du Conseil communal a été entièrement révisé au printemps 2006. Tenant compte de la composition du législatif, pour la période 2006-2011, le Conseil a adopté un article 41, permettant à tous les groupes élus, de participer au débat démocratique au sein des commissions. Dans les faits, tous les représentants politiques peuvent s'exprimer et défendre leur vision politique.

Il est cependant une autre notion à laquelle le Groupe des socialistes, verts et indépendants est également attaché : il y a deux ans, la population morgienne a exprimé au travers de ses suffrages, son désir d'équilibrer le parlement communal, en confiant la moitié des sièges aux courants politiques de droite, et une autre moitié aux courants de gauche.

L'intention du Groupe des socialistes, verts et indépendants est de rappeler que cet équilibre, établi au sein du Conseil et de ses commissions permanentes, doit également s'opérer au niveau des fonctions de représentation de notre législatif communal. Le Groupe des socialistes, verts et indépendants considère comme légitime de proposer, dans le cadre d'une période de cinq ans, une deuxième candidature à la présidence du Conseil communal.

En conséquence, M. Jaques présente la candidature de **Mme Valérie MERINO DE TIEDRA**.

M. Cedric FAVRE regrette cette situation. Alors qu'un accord s'était dégagé, en début de législature, pour la répartition des commissaires afin que tous les courants de pensée soient représentés, il déplore que le Groupe des socialistes, verts et indépendants brise ce qui avait été prévu au début de la législature et il espère que le Conseil élira Mme Patricia da Rocha.

M. Vincent JAKUES rappelle que le Groupe des socialistes, verts et indépendants avait déjà mentionné, lors de la séance du Tournus de mai 2006, son intention de revendiquer une 2^e présidence durant la législature. Il est inexact de prétendre qu'il y avait un accord concernant la répartition des présidences.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le président annonce que Mme Patricia da Rocha est à la fois candidate à cette élection et scrutatrice. Elle s'abstiendra donc de participer au dépouillement.

Bulletins délivrés	90
Bulletins rentrés	90
Bulletins nuls	2
Bulletins blancs	1
Bulletins valables	87
Majorité absolue	44

Mme Valérie MERINO DE TIEDRA est élue par 50 suffrages. **Mme Patricia DA ROCHA** obtient 29 suffrages.

Mme Valérie MERINO DE TIEDRA remercie le Conseil de lui avoir accordé sa confiance.

5. a) **Nomination des deux scrutateurs(trices)**

Avant de passer aux présentations, **M. Eric DECOSTERD** propose au Conseil d'accepter une élection tacite, au cas où le nombre de candidats n'excède pas celui des sièges à pourvoir. Aucune opposition ne s'étant manifestée, cette proposition sera suivie.

Au nom du Groupe de l'Entente morgienne, M. Eric Décosterd présente la candidature de **Mme Rita WYSS** actuelle scrutatrice suppléante.

Au nom du Groupe libéral et indépendants, Mme Esther Burnand présente la candidature de **Mme Anne-Claire GIVEL FUCHS** actuelle scrutatrice suppléante.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Mmes Rita WYSS et Anne-Claire GIVEL FUCHS sont élues tacitement.

5. b) **Nomination des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s**

Au nom du Groupe radical, M. Laurent Pellegrino présente la candidature de **Mme Béatrice GENOUD**.

Au nom du Groupe des socialistes, verts et indépendants, M. Mathieu Bornoz présente la candidature de **M. Jean-Bernard THULER**.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Béatrice GENOUD et **M. Jean-Bernard THULER** sont élus tacitement.

6. Démission de la secrétaire suppléante

Le Président a reçu le 26 mai la lettre de démission de **Mme Fida KAWKABANI** de sa fonction de secrétaire suppléante du Conseil communal, avec effet au 30 juin 2008.

Le Président remercie Mme Kawkabani pour s'être mise à disposition du Conseil et pour son travail au sein du Bureau.

7. Nomination d'un(e) secrétaire suppléant(e)

Le Président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe des socialistes, verts et indépendants, M. Vincent Jaques propose la candidature de **Mme Béatrice DELAPRAZ**.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletins délivrés	89
Bulletins rentrés	89
Bulletins nuls	3
Bulletins blancs	10
Bulletins valables	76
Majorité absolue	39

Mme Béatrice DELAPRAZ est élue par 75 suffrages.

Mme Béatrice DELAPRAZ remercie le Conseil de lui avoir manifesté sa confiance.

8. Nomination de la commission chargée de la prise en considération de la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité"

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Philippe BECK	Mathieu BORNOZ	Esther BURNAND
Helder DE PINHO	Eric DECOSTERD	Béatrice GENOUD
Eddy STREIT		

9. Communications du Bureau

Le dépouillement du 1^{er} juin s'est bien déroulé. Le Président remercie les membres du Bureau pour leur engagement et leur travail minutieux.

Le président rappelle que la séance du Conseil du 26 juin aura lieu au foyer de Beausobre. Il prie chacun de faire attention à l'heure de convocation, avancée pour la séance consacrée à la gestion.

10. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce qu'il y a 2 communications verbales.

Mme la Syndique Nuria GORRITE informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu le 19 mai entre le comité directeur de l'USL et une délégation municipale au sujet de la politique communale en matière de sport.

Mme Gabriela Chaves, mandatée par la Municipalité, a remis mi-septembre 2007 une étude sur la politique des sports à Morges contenant notamment des propositions d'axes et de critères sur lesquels pourraient reposer les subventions de la Ville de Morges aux sociétés sportives. Cette étude a été élaborée sous la conduite d'une délégation municipale, accompagnée par un groupe de travail, où les acteurs du sport à Morges étaient représentés. La délégation de la Municipalité aux sports, chargée de piloter l'étude, a pris acte du rapport le 12 septembre 2007. Un mandat complémentaire a été confié à Mme Chaves, fin 2007, afin de réaliser des simulations financières sur la base des critères proposés dans l'étude sur la politique des sports, selon deux scénarios :

Cette simulation doit se faire suivant 2 options : répartition de l'enveloppe financière actuelle entre les différentes sociétés et associations sportives morgiennes ou attribution à chacun des critères d'une valeur financière et calcul des montants pour chacune des sociétés et associations sportives.

Par ailleurs, le Préfet du district de Morges accompagné par un groupe de travail composé de syndics et de municipaux du District, dans le cadre des Assises II du nouveau district, a lancé la réflexion de la régionalisation du soutien au sport tant pour les infrastructures que pour les activités des Clubs par l'envoi d'un questionnaire visant à établir une photographie de l'offre actuelle.

A ce stade, la Municipalité estime nécessaire de lier les deux études. En effet, il n'est pas pertinent de modifier les clés de répartition des subventions à Morges alors qu'un groupe de travail œuvre à l'échelon du nouveau district.

En fonction de l'avancement des travaux à l'échelle du district, la Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil. Pour 2009, le montant des subventions des clubs ne subira aucun changement hormis les éventuelles demandes de subventions extraordinaires qui suivront la procédure ad hoc. Un courrier dans ce sens a été adressé aux clubs sportifs en les remerciant de leur collaboration dans le cadre de cette étude et de leur engagement essentiel en faveur de la formation de nos jeunes sportifs.

M. le Municipal Frédéric JOMINI informe le Conseil que le chantier de remplacement de la conduite d'adduction d'eau du Morand se déroule selon le

calendrier établi. Le tronçon de la nouvelle conduite entre le réservoir de la Rise à Grancy et le réservoir de Haute-Pierre à Echichens est en service. Les communes situées sur ce tracé vont être progressivement reliées elles aussi à la nouvelle conduite.

Sur le tronçon supérieur entre le réservoir de tête du Morand et celui de la Rise, seule la partie située en traversée de Mauraz est encore en chantier. Celui-ci devrait être achevé à fin juin et permettre ensuite les essais de pression et de qualité pendant la période estivale.

Ainsi, la nouvelle conduite devrait être entièrement en service à la fin août, date à laquelle seront entamés les travaux de construction de la nouvelle cuve du réservoir de tête. La date exacte dépend des résultats de la mise à l'enquête et de l'examen du dossier auprès du canton; ces opérations sont en cours.

La discussion est ouverte sur ces communications.

La parole n'est pas demandée.

11. Préavis de la Municipalité

N° 26/6.08 Demande d'un crédit annuel de CHF 120'000.00 pour couvrir les dépenses nettes qui découleront de la création de la Maison du dessin de presse

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Laurent BEAUVERD	Béatrice DELAPRAZ	Claudine DIND
Cedric FAVRE	Christine GOLAY	Jean-Philippe KUFFER
Gennaro SCOTTI		

N° 27/6.08 Octroi de 1 EPT (équivalent plein temps) supplémentaire au sein du Contrôle des habitants et Police des étrangers

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Arlette BERGUNDTHAL	Esther BURNAND	Claudine DIND
Eva FROCHAUX	Caroline JOBIN	François LLAVADOR
Valérie MERINO DE TIEDRA	Sylvain MICHOD	Vincent TETAZ

N° 28/6.08 Demande d'un crédit de CHF 530'000.00 pour la réhabilitation des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel à l'avenue de Lonay ainsi que pour le bouclage du réseau d'eau potable avec le quartier de Saint-Jean, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Claude BRUNNER	Helder DE PINHO	Anne GRIN
Catherine HODEL	Joan MERINO	Jean-Jacques REGAMEY
Alain TROGER		

12. Rapports de commissions

Avant de passer à la discussion des rapports, le président désire savoir quand sera présenté le rapport sur le préavis N° 10/2.08, création d'un poste de délégué au développement durable au sein de la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable et demande de crédit de CHF 60'000.00 pour la mise en œuvre de l'Agenda 21

Mme Catherine HODEL, présidente de la commission affirme que le rapport sera présenté à la séance du 25 juin.

Le Président remercie Mme Hodel et le Conseil peut passer à l'examen des rapports.

N° 17/6.08 *Direction des finances, économie et contrôle de gestion*

Objet : Demande d'autorisation de vendre jusqu'à 3'320 actions Romande Energie (RE) non conventionnées et réponse à la motion du Parti libéral;

M. Dominique DEGAUDENZI, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE informe le Conseil que la Municipalité ne souhaite pas non plus vendre les actions de la Romande Energie à perte et qu'elle est d'accord avec la proposition de la commission concernant l'affectation du produit de la vente de ces actions. La Municipalité se rallie donc aux conclusions de la commission.

M. Philippe DERIAZ a toujours été opposé à la vente des actions de la Romande Energie pour des raisons financières, stratégiques et politiques.

La valeur de ces actions a été multipliée par 3, en francs constants, durant ces 5 dernières années et la tendance à la hausse se poursuit. Si ces 3'320 actions avaient été vendues il y a 5 ans, c'est une somme supérieure à 6.4 millions qui aurait été perdue par notre Commune. Les actions du secteur énergétique sont le genre d'actions dont il ne faut pas se séparer sous peine de s'appauvrir, et c'est le conseil de tous les gestionnaires de fortune.

La hausse du prix du baril de pétrole a des effets collatéraux sur la valeur de l'énergie en général et des sociétés d'approvisionnement en particulier. En l'absence de monopole d'état sur la Romande Energie, il importe donc de maintenir un contrôle public par le contrôle des droits de propriété que sont les actions. M. Deriaz trouve irresponsable que les pouvoirs publics se défassent de leurs titres de propriété qui leur garantissent un pouvoir de décision sur l'orientation stratégique de leur société.

Les émanations de CO₂ sont une réalité tragique, de même que l'épuisement des énergies non renouvelables. L'électricité est une énergie renouvelable, nous ne pouvons nous en priver par soucis envers la planète. La problématique des ressources en énergie est complexe, notamment si l'on pense au nucléaire. Nous ne pouvons laisser au seul secteur privé les décisions sur cet objet. Nous devons rester acteurs en conservant nos actions et nos capacités de décision.

De même, si nous souhaitons être cohérents en matière de politique énergétique, nous devons favoriser le développement des énergies renouvelables : solaire, photovoltaïque, énergie éolienne et microcentrales hydrauliques. Une majorité de ces solutions sont encore subventionnées par les pouvoirs publics et bénéficient de processus de distribution favorables à travers les sociétés électriques parapubliques telles que la Romande Energie. Ces sociétés doivent rester en mains publiques.

En conclusion, M. Deriaz invite le Conseil à refuser les conclusions de la commission.

M. Dominique DEGAUDENZI pense que M. Deriaz n'a pas bien lu le rapport : en effet, 53.48 % du capital est formé d'actions conventionnées en main du Canton de Vaud, des communes vaudoises et de la BCV. En vendant ses actions non conventionnées, qui ne représentent que 0.26 % du capital action, la Commune ne brade pas la Romande Energie qui ne risque pas de tomber en des mains inamicales.

Pour **M. Jean-Bernard THULER**, quand la Commune de Morges, en septembre 2005, en partenariat avec la BCV et 51 communes vaudoises, signe une convention concernant les actions de la Romande Energie représentant une part de 53.48 % du capital action, elle démontre qu'elle tient à un approvisionnement en électricité fiable et durable, ainsi qu'à un contrôle démocratique des prestations fournies par la Romande Energie. C'est du reste l'avis de 69 % des Morgiens qui ont refusé, le 22 septembre 2002, la Loi sur le marché de l'électricité.

La situation a certes évolué depuis septembre 2002. Les Chambres fédérales ont accepté la LAPEL qui règle l'ouverture du marché de l'électricité. Cette loi, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, ouvre les frontières et la concurrence entre les différents fournisseurs de prestations en matière d'électricité. Faut-il en attendre un avantage pour le consommateur ? Cela semble douteux si l'on considère le marché allemand, ouvert à la concurrence depuis 1998. Pour une famille moyenne, le résultat de cette libéralisation a été une augmentation de 28 % de la facture d'électricité. De plus, sous la pression européenne, le marché a été totalement ouvert depuis le 1^{er} juillet 2007. Cela permet aux opérateurs d'augmenter les tarifs sans en référer aux gouvernements régionaux, ce qui a provoqué une augmentation du prix du kWh de 7 %. Et pourtant, l'Allemagne s'est également dotée d'une loi protégeant le consommateur.

Ceci montre bien que la libéralisation du marché de l'électricité ne profite pas aux petits consommateurs.

Il peut sembler réducteur de comparer cet exemple avec la vente de 3'320 actions de la Romande Energie demandée par la motion du Parti libéral. Ces actions représentent tout de même un montant de CHF 7'877'900.00 au prix du marché en date du 23 mai 2008. C'est une somme importante qui serait retirée du capital action de la Romande Energie qui se dit irritée par cette démarche et qui rappelle qu'elle est l'un des plus gros contribuables de la Ville. De plus, si d'autres communes décident de se défaire de leurs actions de la Romande Energie, non seulement celles-ci perdront de leur valeur, mais les pouvoirs publics ne seront plus majoritaires au sein de l'actionnariat de la Romande Energie.

Nous touchons là à un problème fondamental qui est celui de l'approvisionnement en énergie indispensable à la communauté que nous représentons. Mettre cette énergie en mains privées, c'est mettre en danger notre approvisionnement en électricité. La concurrence a des avantages certains mais ne doit en aucun cas s'exercer sur des prestations vitales telles que l'énergie électrique, l'eau ou la santé.

C'est pourquoi le POP morgien s'oppose à la vente des actions de la Romande Energie et invite le Conseil à en faire de même.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre les 3'320 actions Romande Energie non conventionnées;
2. de laisser à la Municipalité le choix du moment ainsi que la procédure de vente, étant précisé que le prix de vente, en cas de négociation hors bourse, ne pourra pas être inférieur au 95% du cours de clôture de la veille du jour de la transaction;
3. d'affecter le produit net de la vente des actions à un fonds de réserve à créer, intitulé "Fonds de réserve pour la rénovation du patrimoine bâti communal", étant précisé qu'il puisse être utilisé pour des améliorations énergétiques des bâtiments communaux, voire pour l'acquisition par la commune de Morges de bâtiments déjà construits;
4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du Parti libéral.

N° 19/6.08 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 3'930'000.00 pour l'achat de 2 lots en PPE et de 17 places de stationnement sis avenue de Riend-Bosson 14.

M. Jean-Bernard THULER, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE fait remarquer que, bien que les conclusions du rapport soient identiques à celles du préavis, la commission a émis un vœu concernant le fonds de rénovation auquel la Municipalité souhaite répondre.

M. le Municipal Michel GRIVEL apporte une précision concernant le fonds de rénovation.

En 2007, des travaux d'entretien extérieur et d'entretien général ont été entrepris pour un montant de CHF 32'265.00 dont CHF 22'105.00 ont été prélevés sur le fonds de rénovation. Le libellé "dissolution provision fonds de rénovation" tel que lisible sur le budget 2008 de la PPE peut effectivement prêter à confusion, mais le montant de CHF 22'105.00 n'est qu'un prélèvement. La PPE n'a jamais eu l'intention de dissoudre le fonds de rénovation. Dans ces conditions, le vœu de la commission pour que le prix d'achat soit revu à la baisse d'un montant correspondant à environ 1/3 du montant dudit fonds n'a pas lieu d'être car il est sans objet. L'avoir du fonds de rénovation au 31 décembre 2007 est de CHF 51'171.00. Cet avoir fait partie intégrante de la vente. Lors de l'acceptation du budget 2008, la PPE a décidé de ne pas alimenter le fonds de rénovation des CHF 15'000.00 prévus habituellement car le fonds est suffisamment pourvu pour faire face aux dépenses projetées. Cette précision ne modifie en rien les décisions proposées dans le rapport de la commission.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'930'000.00 pour l'achat de deux lots en PPE et de 17 places de stationnement sis avenue Riond-Bosson 14,
2. sauf amortissement extraordinaire, de dire que ce montant sera amorti en 30 ans, à raison de CHF 131'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

13. Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser ou définir la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges, et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un différent mode de gestion et/ou de propriété. – Dépôt et développement

Le texte du postulat de **M. Philippe DERIAZ** et son développement figurent en annexe au procès-verbal.

La Municipalité se déterminera lors d'une séance ultérieure.

14. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle que les membres du Conseil ont reçu le texte écrit de 2 réponses aux vœux de M. Jean-Marc Pasche. Le texte de ces réponses figure ci-dessous.

En séance du 2 avril 2008, M. Jean-Marc Pasche avait émis le vœu que la Municipalité réexamine la nécessité du versement de jetons de présence attribués dans certaines commissions, partant du principe que, pour la majorité des commissaires en cause, ce travail devrait être accompli à titre bénévole.

La Commission consultative Suisses – Etrangers (CCSE) a été créée en 1981 par la Municipalité sous l'égide de M. le Syndic Xavier Salina. Ses membres perçoivent, dès le départ, un jeton de présence, à l'instar des Conseillers communaux car cette commission était considérée comme un "Conseil communal bis" et traitait essentiellement des affaires communales. Ses membres reçoivent donc tous les documents que les Conseillers communaux ont en leur possession et font le relais des décisions prises au sein du Conseil auprès des communautés étrangères ou autres associations qu'ils représentent. En outre, il font des suggestions, propositions vœux ou autres questions auprès de la Municipalité.

Depuis une quinzaine d'années, la Commission a progressivement pris de l'ampleur, ne se cantonnant plus à parler des affaires communales, mais agissant dans des domaines les plus divers afin de rapprocher les communautés suisses et étrangères établies dans notre commune. Actuellement, les étrangers représentent près de 31 % de la population morgienne. Ainsi, comme en témoignent les rapports d'activités établis chaque année, la Commission a édité un livre périodiquement révisé, "Le Pays où je vis", pour faciliter la naturalisation des étrangers, elle reçoit les personnes recalées à l'audition pour mieux les préparer, elle organise des débats relatifs à l'immigration, à la xénophobie et au racisme et elle envoie à chaque nouveau résident une lettre de bienvenue. En outre, elle organise des manifestations très appréciées de la population telles que la Grande Table, les soirées tropicales ou les soirées découvertes. Elle participe également chaque année à la Fête nationale du 1^{er} août.

L'engagement actuel de cette commission va donc bien au-delà de simples réunions mensuelles. Le travail bénévole de toutes ces personnes, aidées par l'organisation Morges, Ville du Monde, est remarquable. Parfois les commissaires passent des dizaines d'heures mensuelles pour mener à bien les activités précitées.

La CCSE coûte chaque année moins de CHF 5'000.00 à la Commune. Cette somme est l'une des plus modiques de toutes celles attribuées aux commissions du même genre en activité dans d'autres communes vaudoises. Supprimer les jetons de présence aux commissaires serait perçu comme un manque de reconnaissance de la part des Autorités. Le risque est grand, car ce geste aurait pour effet de casser une dynamique et démotiver les personnes bénévoles qui donnent sans compter leur temps à la collectivité. Au final, cela coûterait bien plus cher à notre Ville.

C'est donc pour toutes ces raisons que la Municipalité a décidé de ne pas prendre en compte le vœu de M. Jean-Marc Pasche, même si elle reconnaît une volonté d'égalité de traitement entre les commissions consultatives.

La Municipalité a examiné avec attention le vœu pour la création d'une délégation permanente "Economie" déposé par M. Jean-Marc Pasche lors de la séance du 2 avril 2008. Cette demande nous conforte sur notre politique pour la promotion et le soutien à notre économie locale et régionale menée depuis plusieurs années. En effet, la Municipalité travaille déjà dans le sens voulu par le vœu, soit par des contacts directs, soit principalement par l'intermédiaire de la Plateforme Economique de la Côte (PEC).

La PEC a pour objectif de faciliter l'implantation, le développement et la vie des entreprises de la région. Elle est à disposition de celles-ci pour les soutenir dans leurs démarches et les aiguiller vers les organismes les mieux à même de répondre à leurs besoins en matière de financement, y compris les aides cantonales disponibles et les facilités fiscales. Elle offre en particulier les services suivants : assistance dans la recherche de terrains, de locaux et de logements pour les collaborateurs ou lors de démarches administratives, informations et conseils divers et ainsi que le renforcement des contacts entre les acteurs économiques.

Notre choix de travailler à l'échelle de la région pour notre politique économique s'est révélé payant puisque Morges et sa région ont accueilli de nombreuses sociétés et gardé la plupart de celles qui souhaitaient se développer. Comme nous l'avons déjà communiqué, nous sommes en discussion pour élargir la zone de couverture territoriale aux limites du nouveau District. Un projet allant dans ce sens est actuellement à l'étude, il propose également de regrouper dans une nouvelle entité le développement régional puis, dans un deuxième temps et selon les demandes, l'aménagement du territoire et le tourisme.

Comme vous pouvez le constater, nous ne sommes pas inactifs dans le soutien à l'économie locale. Les besoins sont sensiblement différents de ceux, beaucoup plus spécifiques, traités par la délégation "Commerce". En fonction des éléments évoqués, la Municipalité souhaite poursuivre ces actions en matière de promotion économique à l'échelle régionale et du district. Elle ne trouve pas pertinent dans cette dynamique de recentrer cette action sur la seule ville de Morges. Dès lors, la Municipalité renonce à créer une délégation "Economie". Il est ainsi répondu au vœu de M. Jean-Marc Pasche.

Répondant à la question posée lors de la séance du 7 mai 2008 par M. Richard Bouvier, **M. le Municipal Michel GRIVEL** rappelle au Conseil que le préau de l'école du Square Central n'est pas situé sur le domaine communal et se trouve à proximité du quartier de la Gare, zone de convergence de différents groupes de la population.

La sécurité des élèves a été assurée par la mise en place de barrières provisoires. Les enfants ne sont pas autorisés à sortir de l'espace qui leur est réservé et les récréations sont surveillées. Toutefois, le passage du public doit être garanti entre la rue du Sablon et la rue Centrale. En raison des travaux prévus dans le quartier, ce préau n'a actuellement pas sa configuration définitive. Cette situation doit évoluer en fonction de l'aménagement du futur quartier.

Pour pallier les incivilités et les actes de vandalisme, la Municipalité a pris des mesures au cours de ces 2 dernières années par la surveillance des cours et des préaux scolaires, la modification du Règlement de police par l'insertion d'un nouvel article édictant des nouvelles dispositions pour l'occupation des cours et préaux en dehors des horaires scolaires, ce règlement est affiché sur tous les bâtiments scolaires, passage durant plusieurs mois des agents de Securitas, collaboration avec la Police municipale pour le respect des prescriptions du règlement, ramassage des déchets et nettoyage régulier des cours.

Dans cette optique, l'engagement d'une travailleuse sociale de proximité pour la Ville de Morges doit permettre d'instaurer le dialogue avec les jeunes afin de prévenir les incivilités et les situations de violence dans les préaux scolaires et sur les sites très fréquentés où la population pourrait ressentir un sentiment d'insécurité. Enfin, la Municipalité a mandaté ses services pour étudier d'une manière globale et optimale la surveillance des sites et bâtiments. Ces démarches ne peuvent malheureusement supprimer toutes les incivilités mais tendent à prévenir et à réprimer les situations de violence et d'insécurité.

M. le Municipal Denis PITTET répond à la question posée par Mme Martine Costa lors de la séance du 7 mai 2008 à propos de la politique de la Municipalité sur le plan de l'hygiène et sur le plan sanitaire.

Le contrôle des denrées alimentaires est du ressort du service cantonal spécialisé. Des contrôles ponctuels sont effectués au cours de l'année ou de la saison d'exploitation. Face aux odeurs d'huile de cuisson d'un seul des kiosques en service, l'Inspecteur cantonal des denrées, assisté de nos représentants de la Police du commerce a exigé le changement de ladite huile, ce qui a été fait. Il ne devrait plus y avoir de problème et d'odeur.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO répond à la question posée par Mme Martine Costa lors de la séance du 7 mai 2008 à propos de la politique d'occupation de l'espace public par les constructions saisonnières et des conditions financières.

L'utilisation de l'espace public par des constructions saisonnières tels que les kiosques est soumise à la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) et à son règlement d'exécution (RLADB). En plus, un contrat est établi avec la sécurité publique de protection de la population selon les bases légales et fixe les modalités pour l'attribution de la place, les redevances, l'aménagement et la propreté, les obligations du titulaire, l'exploitation et les horaires les produits pouvant être vendus, la résiliation ou la renonciation de l'autorisation d'exploiter.

A Morges, nous avons deux cas de figure : les kiosques avec débit de glaces et boissons situés au Parc de Vertou, à l'est du débarcadère, à l'ouest du quai Lochmann et au Port du Petit-Bois. Pour ces exploitations, il est précisé selon le RLADB que la commune concernée peut autoriser l'installation d'une terrasse pouvant accueillir moins de 10 personnes, exploitable moins de 6 mois par année. D'autre part, la Commune exige le démontage en fin de saison. Le prix

de la mise à disposition de l'emplacement est de CHF 1'000.00 pour la saison, sans les raccordement et les consommations, électrique ou autres, qui sont facturés à part.

Sur la parcelle située au quai Lochmann devant le Casino, cette démarche ne peut pas être appliquée car cet espace fait partie du droit de superficie attribué avec le Casino. Dès lors, le nombre de tables et de chaises supplémentaires fait partie de la licence attribuée au café-restaurant du Casino pour une extension de terrasse.

Cette année, au Port du Petit-Bois, des chaises longues sont mises gratuitement à disposition du public par la tenancière du cabanon, étant entendu que l'usage de ces chaises longues n'est pas lié à une quelconque consommation dans cet établissement.

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond à la question posée par M. Laurent Beauverd lors de la séance du 7 mai 2008 à propos de l'élimination des déchets et plus particulièrement du verre.

L'élimination des déchets incombe à la personne qui les produit. Il est vrai que celle du verre peut être plus ou moins bruyante; nous partons encore de l'idée que le citoyen est respectueux du droit à la tranquillité de ses voisins et qu'il évite d'éliminer le verre durant la nuit.

Sur le domaine communal, cette élimination est concentrée dans les Ecopoints. Sur chaque site un panneau porte expressément la mention "Pour respect pour le voisinage, nous vous invitons à ne pas déposer le verre de 22:00h à 07:00h". Par ailleurs les cuves collectant le verre sont insonorisées et ce niveau sonore des émissions limitées à 50 dB à une distance de 5m.

Sur le domaine privé, le problème nous échappe, et incombe notamment aux gérances et aux concierges d'intervenir auprès des locataires qui ne respectent pas le sommeil de leurs voisins.

La discussion est ouverte sur ces réponses.

Mme Esther Burnand s'exprime au nom de **M. Jean-Marc PASCHE**, excusé ce soir.

C'est avec satisfaction que M. Pasche prend acte du souci de la Municipalité envers l'économie locale. Toutefois, en raison de la nouvelle organisation du district, nous avons appris que les anciennes entités régionales allaient être intégrées dans une nouvelle structure. L'ARCAM et la PEC devraient disparaître prochainement au profit de cette nouvelle entité dont le siège serait à Cossonay. La Municipalité affirme qu'elle souhaite poursuivre ses actions en matière de promotion économique à l'échelle régionale, ce qui semble en contradiction avec ce l'on a pu lire dans la presse où il est écrit que Morges a souhaité le maintien d'une antenne de promotion économique dans la Ville.

En ce qui concerne sa réponse au sujet des jetons de présence de la Commission Consultative Suisses – Etrangers (CCSE), M. Pasche précise que son intervention ne visait aucune commission en particulier. Il comprend les raisons qui militent en faveur du versement des jetons de présence à la CCSE mais remarque que le règlement ad hoc ne mentionne nulle part ces indemnités, à l'inverse de la Commission de Salubrité où la rétribution est expressément mentionnée dans le texte. M. Pasche espère que les divers règlements seront bientôt remis à jour pour que nous disposions de documents clairs.

Mme Martine COSTA remercie la Municipalité pour les réponses à ses questions.

Mme la Syndique Nuria GORRITE souhaite apporter une précision concernant l'ARCAM : l'antenne de promotion économique que la Municipalité de Morges a souhaité conserver sur son territoire n'est pas due à une volonté de cheminer parallèlement à l'ARCAM, il s'agit d'une antenne de l'ARCAM située à Morges. Dans l'attente des futurs statuts de l'ARCAM, la Municipalité souhaite pouvoir agir depuis la PEC. Une fois que l'ensemble des municipalités du district aura adhéré à l'ARCAM, la PEC rejoindra les activités de l'ARCAM, mais avec un bureau à Morges.

Lors de la séance du 7 mai 2008, **M. Pierre Marc BURNAND** avait regretté que le Conseil communal n'ait pas pu assister à la prestation de serment de notre nouvelle Syndique et s'était permis de mettre en doute la nécessité de l'urgence de cette assermentation.

M. Burnand reconnaît qu'il avait tort : M. le Préfet Georges Zünd lui a confirmé qu'une ville comme Morges se doit d'installer son syndic ou sa syndique sitôt les délais de recours échus, soit 72 heures après la proclamation de son élection.

M. Burnand présente ses excuses à Mme la Syndique Nuria Gorrite et à M. le Président Daniel Buache.

La parole n'est plus demandée.

15. Questions, vœux et divers

L'Entente morgienne a été surprise de lire dans la presse les affirmations de Mme Daphné Gruaz, travailleuse sociale engagée récemment par la Commune de Morges, selon **M. Roger CHRISTINAT**, qui cite les propos de Mme Gruaz "le sentiment d'insécurité n'est pas lié à la réalité, la place de la Gare est un lieu sûr, je ne me suis jamais sentie en danger". Il y aurait beaucoup à dire sur le fond car le problème de l'insécurité n'est pas seulement lié à la gare. Bornons-nous à relever ce soir que toutes les études sérieuses font la différence entre le sentiment d'insécurité et l'insécurité factuelle. Le sentiment d'insécurité est subjectif et une personne qui éprouve ce sentiment ne sera pas rassurée par l'affirmation que la place de la Gare est un lieu sûr.

Mais c'est sur la forme que l'Entente morgienne désire interroger la Municipalité. Celle-ci trouve-t-elle normal que les employés de la Commune s'expriment de la sorte dans la presse. Dans la négative, quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises dans ce cas ? Dans le cas contraire, peut-on, par extension admettre que, par exemple, un membre de la Police pourra également faire part de ses états d'âme dans la presse ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE est étonnée de l'intervention de M. Christinat, puisque la décision d'engager un travailleur social de proximité a été prise par le Conseil sur la base d'un préavis (N° 9/3.07) présenté par la Municipalité, où il était clairement mentionné qu'il ne s'agirait pas d'un collaborateur de la Commune.

Mme Gruaz n'est pas une employée de la Commune de Morges mais de la Fondation de la Côte rattachée à l'Espace Prévention pour laquelle le Conseil a accepté de verser un subside annuel de l'ordre de CHF 100'000.

Néanmoins, puisque la Commune de Morges est partenaire de la Fondation de la Côte, Mme Gorrite s'est adressée au Directeur de cette fondation qui lui a dit avoir déjà pris les mesures nécessaires en décidant qu'à l'avenir, seule la Direction de la Fondation de la Côte serait habilitée à s'adresser à la presse, sauf délégation expresse de la Direction envers ses collaborateurs, selon les règles en usage à la Commune de Morges. Ces règles précisent que seule la Municipalité peut s'exprimer devant la presse, elle peut en donner délégation à ses chefs de services ou à du personnel sur décision du Municipal responsable.

Constatant que tout le monde parle de sécurité, **M. Helder DE PINHO** propose aux membres du Conseil de s'adresser directement à la commission qui vient d'être nommée pour l'étude de la motion Esther Burnand sur ce sujet, plutôt que d'intervenir à chaque séance du Conseil.

M. André BERGER demande si des mesures ont été prévues à Morges pour éviter que les manifestations liées à l'Euro 2008 ne dégénèrent.

M. le Municipal Denis PITTET répond que la Municipalité et la Police municipale ont pris des mesures. Une patrouille sera en réserve au poste de police, c'est-à-dire que l'effectif a été renforcé tout en espérant qu'il n'y aura pas de raison d'intervenir.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22 h. 25.

Le Président :

Le Secrétaire :

Daniel Buache

Pierre Ethenoz

Annexe : Postulat Philippe Deriaz et consorts – texte et développement